

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est lancée par la **Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar** avec le soutien des **11 communes** adhérentes à l'OPAH.

Ce dispositif permet de **proposer des permanences-conseil** et de **mobiliser des subventions** à travers un **accompagnement gratuit** pour **réhabiliter les logements**.

Plafonds de ressources ANAH 2026 pour les propriétaires occupants

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources	
	« Très modestes » (Prévu à l'article 1er de l'arrêté du 24 mai 2013)	« Modestes » (Prévu à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)
1	17 363€	22 259€
2	25 393€	32 553€
3	30 540€	39 148€
4	35 676€	45 735€
5	40 835€	52 348€
Par personne supplémentaire	5 151€	6 598€

Plafond RFR () : "Revenu Fiscal de Référence" de l'année N-1 figurant sur la 1ère page de l'avis d'imposition et de l'ensemble des membres du foyer.

PERMANENCES

Janvier, février, mars 2026

libres et gratuites **sur RDV** auprès de **SOLIHA**
au **04 92 51 53 34**

 Pensez à prendre **votre avis d'imposition** et un **justificatif de propriété** (taxe foncière...)

Lieux : dans les locaux des **mairies** ou des maisons **France services** :

	De 9h à 12h	De 13h30 à 16h30
7 janvier	Saint-Léger-Les-Mélèzes	
21 janvier	Ancelle	Saint-Bonnet-en-Champsaur
28 janvier	Orcières	
4 février	Saint-Jean-Saint-Nicolas	Forest-Saint-Julien
11 février	Le Noyer	
4 mars		La Fare-en-Champsaur
18 mars	Saint-Firmin	Aubessagne
25 mars	La Motte-en-Champsaur	

RDV et conseils

Auprès de votre conseillère habitat : Harmony BARBAN

04 92 51 44 66

h.barban@soliha.fr

A l'accueil : Salima DI CREA

04 92 51 53 34

contact.hautesalpes@soliha.fr



Les Fauvettes II, 1 rue des Marronniers, 05000 Gap



**Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat-
Renouvellement Urbain
2025-2028**

OPAH-RU


Propriétaires
Rénovez vos logements !
Des aides
Un accompagnement gratuit



A QUI S'ADRESSENT LES AIDES ?

Aux propriétaires* d'un logement de **plus de 15 ans** occupé à titre de **résidence principale**, situé sur l'une des 11 communes du périmètre de l'OPAH.

*Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants



Les communes de l'OPAH :

Ancelle | Aubessagne
La Fare-en-Champsaur
Forest-Saint-Julien
La Motte-en-Champsaur
Le Noyer | Orcières
Saint-Bonnet-en-Champsaur
Saint-Firmin
Saint-Jean-Saint-Nicolas
Saint-Léger-Les-Mélèzes

POUR QUELS TRAVAUX ?

"J'ai un logement dégradé"

Réhabilitation complète de votre logement vétuste et/ou vacant

gros œuvre, plomberie, électricité...



"J'ai des factures d'énergies trop élevées"

Rénovation énergétique d'ampleur de votre logement
isolation, chauffage, ventilation...

Les travaux doivent être réalisés par un artisan RGE.



"J'ai des difficultés à me déplacer dans mon logement"

Adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap
adaptation de salle de bain, monte-escalier...



Les **travaux** ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier.

Selon les travaux envisagés, une **demande d'autorisation d'urbanisme** peut être nécessaire.

COMMENT FAIRE ?



J'ai un **projet de travaux**, je prends RDV auprès de SOLIHA, je vérifie mon éligibilité.



Le technicien SOLIHA **visite mon logement** et réalise les diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation...)



Je demande les **devis** correspondant au scénario de travaux retenu.



SOLIHA m'aide pour déposer mon **dossier** complet auprès des financeurs.



Je réalise mes **travaux**
(il est prudent d'attendre l'accord des subventions de l'ANAH)



Après la visite de contrôle, SOLIHA m'accompagne pour déposer mes demandes de **versement des aides réservées**.